



Administration Communale de Courcelles
Coordination Accueil des enfants durant leur Temps Libre
Rue Jean Jaurès 2
6180 COURCELLES
071/46 68 00

Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (C.L.E.) de la Commune de Courcelles

2015 – 2020



Personne de contact : Thi Oanh NGUYEN
071/46 64 07
thioanh.nguyen@courcelles.be

Table des matières

A. Introduction	3
B. Programme C.L.E. : définition – objectifs – contenus	4
C. 1^{ère} partie : partie générale	5
I. Identification des opérateurs d'accueil partenaires du programme CLE :	6
I 1. Opérateurs partenaires du programme CLE	6
I 2. Opérateurs demandant le renouvellement de leur agrément	7
II. Etat des lieux	8
III. Analyse des besoins révélés par l'état des lieux et solutions proposées	9
III 1. L'offre d'accueil	9
III 2. Catégories d'accueil	11
III 3. Plages horaires	12
III 4. Coût de la participation des enfants	13
III 5. Couverture spatiale	15
III 6. Qualité des services	15
III 7. Taux d'encadrement	16
III 8. Formation du personnel	16
III 9. Matériel	17
III 10. Accessibilité	18
III 11. Locaux	18
IV. Modalités de collaboration entre opérateurs	19
V. Modalités d'informations aux parents	19
VI. Besoins non rencontrés :	20
Objectifs prioritaires du programme CLE 2015 – 2020	
VII. Les modalités de répartition des moyens accordés au programme	23
VIII. Conclusion	23
IX. Paroles d'enfants	24
D. 2^{ème} partie : annexes : projets d'accueil et informations	25
1. Ecoles Communales de Courcelles et Ecole fondamentale FWB de Trazegnies	
2. Espace Ré-Créations	
3. Secteur Enfance de la Posterie	
4. Ecole Paroissiale de Courcelles Sarty	
5. Ecole Libre de Trazegnies	

A. Introduction

Depuis le mois de décembre 2004, la Commune de Courcelles est inscrite dans le décret A.T.L. du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre (avant/après l'école et pendant les congés scolaires) et au soutien de l'accueil extrascolaire proposé par la Fédération Wallonie Bruxelles.

En Communauté française, toute personne qui accueille des enfants de 0 à 12 ans de manière régulière se doit de respecter un code de qualité exigé par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (l'O.N.E.).

Ainsi, en 2005 est né le 1^{er} programme de la Coordination Locale de l'Enfance.

Le 2^{ème} a été approuvé par l'ONE en 2010 et touche tout doucement à sa fin.

Cette année-ci, nous avons dû actualiser l'état des lieux de l'accueil extrascolaire des enfants de 3 à 12 ans sur l'entité afin de construire le 3^{ème} programme CLE 2015-2020.

Différents questionnaires propres à chaque acteur ont été mis en place :

- État des lieux destiné aux parents
- État des lieux destiné aux responsables de milieux d'accueil
- État des lieux destiné aux responsables d'associations culturelles et sportives
- État des lieux destiné aux enfants

Grâce à la récolte des informations qui nous a permis d'analyser les besoins de chaque acteur, nous construisons ce 3^{ème} programme CLE.

Par celui-ci, l'administration communale de Courcelles, soucieuse de répondre aux besoins des parents, des professionnels de l'Enfance et à ceux des enfants, essaie de continuer de :

- développer l'épanouissement global des enfants.
- favoriser la cohésion sociale en développant l'intégration de publics différents dans un même lieu.
- concilier la vie familiale avec la vie professionnelle.
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des enfants.

Nous mettons un point d'honneur à ce que les objectifs de ce 3^{ème} programme soient atteints !

B. Programme CLE : **définition – objectifs - contenu**

1. Définition

Sur base de l'état des lieux, la CCA (Commission Communale de l'Accueil) propose à la commune un programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance) qui prévoit une offre d'accueil adaptée aux besoins et qui s'applique sur le territoire de la commune.

Le programme CLE (ayant reçu un agrément par l'ONE) :

- est un programme coordonné d'accueil de l'enfance
- est mis en oeuvre sous l'égide de la commune
- est concerté au niveau local
- est relatif à une zone géographique déterminée
- vise le développement d'initiatives existantes et, si les moyens le permettent, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent des besoins révélés par l'état des lieux.

Le programme CLE couvre, en fonction des besoins locaux, une ou plusieurs des périodes suivantes :

- le temps avant et après l'école
- le mercredi après-midi
- le week-end
- les congés scolaires

2. Objectifs

- Permettre à l'enfant de s'épanouir globalement en fonction de leur rythme et de leurs capacités via des activités diversifiées.
- Permettre à tous les enfants de participer à une activité commune quel que soit leur milieu socio-économique.
- Offrir un accueil de qualité aux enfants.
- Permettre aux parents de concilier la vie familiale et professionnelle en offrant des temps d'accueil plus larges.

3. Contenu

Le programme CLE comprend deux parties :

- la 1^{ère} partie est la partie générale, comprenant des informations globales ou communes aux différents opérateurs.
- la 2^{ème} partie est la partie des annexes qui présente des informations propres à chaque opérateur.

C. 1^{ère} partie

I. Identification des opérateurs d'accueil partenaires du programme CLE

I 1. Opérateurs partenaires du programme CLE :

- a. Les 10 milieux d'accueil extrascolaire des écoles communales (gérés par l'Administration communale de Courcelles)
 1. Ecole de la Motte
Rue de la Glacerie 39 à 6180 Courcelles
 2. Ecole du Trieu des Agneaux
Rue Trieu des Agneaux 32 à 6180 Courcelles
 3. Ecole de Sart-lez-Moulin
Rue des Graffes 38 à 6182 Souvret
 4. Ecole de l'Yser
Rue de l'Yser 101 à 6183 Trazegnies
 5. Ecole de Miaucourt
Rue de Miaucourt 86 à 6180 Courcelles
 6. Ecole des Hautes-Montées
Rue du Moulin 30 à 6181 Gouy-lez-Piéton
 7. Ecole la Fléchère
Rue des Communes 5A à 6181 Gouy-lez-Pieton
 8. Ecole de la Place
Rue Carlier 1 à 6182 Souvret
 9. Ecole de Réguignies
Rue de Binche 22 à 6180 Courcelles
 10. Ecole de la Claire Joie
Place Larsimont 1 à 6183 Trazegnies
- b. Espace Ré-Créations (géré par l'Administration communale de Courcelles)
Rue De Brouckère 20A à 6182 Souvret
- c. Ecole Fondamentale Fédération Wallonie Bruxelles (gérée par l'Ad. com Courcelles)
Rue des Chats 10 à 6183 Trazegnies
- d. Ecole paroissiale de Courcelles Sarty
Rue Général de Gaulle 72 à 6180 Courcelles
- e. Ecole libre de Trazegnies
Rue du Seigneur 128A à 6183 Trazegnies
- f. Secteur Enfance de la Posterie
Rue Monnoyer 46 à 6180 Courcelles

I 2. Opérateurs demandant le renouvellement de leur agrément :

- a. Les 10 milieux d'accueil extrascolaire des écoles communales (gérés par l'Administration communale de Courcelles)
 1. Ecole de la Motte
Rue de la Glacerie 39 à 6180 Courcelles
 2. Ecole du Trieu des Agneaux
Rue Trieu des Agneaux 32 à 6180 Courcelles
 3. Ecole de Sart-lez-Moulin
Rue des Graffes 38 à 6182 Souvret
 4. Ecole de l'Yser
Rue de l'Yser 101 à 6183 Trazegnies
 5. Ecole de Miaucourt
Rue de Miaucourt 86 à 6180 Courcelles
 6. Ecole des Hautes-Montées
Rue du Moulin 30 à 6181 Gouy-lez-Piéton
 7. Ecole la Fléchère
Rue des Communes 5A à 6181 Gouy-lez-Piéton
 8. Ecole de la Place
Rue Carlier 1 à 6182 Souvret
 9. Ecole de Réguignies
Rue de Binche 22 à 6180 Courcelles
 10. Ecole de la Claire Joie
Place Larsimont 1 à 6183 Trazegnies
- b. Espace Ré-Créations (géré par l'Administration communale de Courcelles)
Rue De Brouckère 20A à 6182 Souvret
- c. Ecole Fondamentale Fédération Wallonie Bruxelles (gérée par l'Ad. com. Courcelles)
Rue des Chats 10 à 6183 Trazegnies
- d. Ecole paroissiale de Courcelles Sarty
Rue Général de Gaulle 72 à 6180 Courcelles
- e. Ecole libre de Trazegnies
Rue du Seingeur 128A à 6183 Trazegnies
- f. Secteur Enfance de la Posterie
Rue Monnoyer 46 à 6180 Courcelles

II. Etat des lieux

Afin de mieux cerner la problématique des garderies extrascolaires et de l'accueil des enfants durant leur temps libre, un état des lieux fouillé de la demande et de l'offre d'accueil a été établi. Quatre types de questionnaires ont été rédigés et adressés aux différents acteurs concernés par le domaine.

Environ quatre cents parents, une trentaine de professionnels d'associations culturelles et sportives, un peu moins de dix directeurs et directrices d'écoles de tous réseaux et une centaine d'enfants ont été consultés et interviewés. Nous avons entendu les demandes et les attentes de ces personnes.

Les opinions ont été recueillies de cinq manières différentes:

- Les parents et les directeurs (directrices) ont rempli un questionnaire.
- Les professionnels ont été entendus individuellement (face-à-face ou par téléphone) ou en ayant rempli un questionnaire.
- Les enfants se sont exprimés par écrit ou par dessin ou encore oralement en petits groupes.

III. Analyse des besoins révélés par l'état des lieux

Suite aux besoins d'accueil révélés par l'état des lieux, les constats suivants ont été mis en évidence.

58,5% de ceux qui ont répondu ont besoin d'un accueil car ils travaillent.

37,2% de ceux qui ont répondu ont besoin d'un accueil car ils veulent que leur enfant découvre des activités.

26,3% de ceux qui ont répondu ont besoin d'un accueil car leur enfant souhaite participer à d'autres/de nouvelles activités.

21 autres personnes interrogées n'ont pas besoin d'accueil parce que leur métier (enseignants, accueillants à domicile,..) leur permet de garder leurs enfants ou elles les confient à leur famille proche.

III 1. L'offre d'accueil

Pour leur(s) enfant(s) de 3 à 6 ans, 72 % des parents trouvent facilement une place d'accueil et 58% ont trouvé l'activité qu'ils cherchaient.

Même si c'est en très petite minorité, les causes évoquées par les parents n'ayant pas trouvé leur compte sont les suivantes :

- 1 parent n'a pas trouvé de milieu spécifique pour son enfant ayant des maladies comme l'asthme.
- 2 personnes ne sont pas informées des activités existantes à part la plaine de jeux.
- 4 personnes éprouvent des problèmes d'horaires. En effet, les heures proposées par les stages ne correspondent pas aux horaires de travail des parents. Un parent demande un élargissement d'horaire jusque 19h00.
- 1 parent estime que l'encadrement n'est pas adéquat pour les plus petits, ni spécifique. Les petits sont mélangés avec les plus grands. Le parent n'est pas à l'aise mais est obligé de mettre son enfant car il n'a pas d'autres choix. Quatre autres parents trouvent qu'il y a peu d'activités pour les 3 ans.
- 9 personnes éprouvent des difficultés financières. Certains proposent que les plaines de jeux soient ouvertes durant tout l'été (au lieu de 6 semaines) car c'est le moins cher.
- 1 parent étant handicapé nous demande de l'aide pour pouvoir véhiculer son enfant vers des milieux d'accueil.

Pour leur(s) enfant(s) de 6 à 12ans, 82 % des parents trouvent facilement une place d'accueil et 79% ont trouvé l'activité qu'ils cherchaient.

Même si c'est en très petite minorité, les causes évoquées par les parents n'ayant pas trouvé leur compte sont les suivantes :

- 6 personnes ne sont pas informées des activités existantes.
- 5 personnes évoquent le problème d'horaire. Pour les parents qui commencent leur travail à 8h00, il n'est pas toujours facile de trouver des stages (commençant généralement vers 9h) qui proposent un accueil (« garderie ») avant le stage en lui-même. Un des deux parents doit parfois prendre congé.
- 1 parent trouve dommage qu'il n'y ait pas de stage durant toute la période de vacances.
- 6 personnes n'ont pas trouvé d'activités comme elles auraient voulues.
- 2 personnes ne trouvent pas beaucoup de possibilité d'accueil à Gouy.
- 8 personnes trouvent les stages trop chers.

En général, l'offre d'accueil sur le territoire de la commune correspond aux besoins des parents. L'enquête a montré qu'une moyenne de 77% de parents trouve facilement une place d'accueil pour leurs enfants.

Il reste 23% de parents insatisfaits dont les causes sont évoquées ci-dessus.

Environ la moitié des milieux accueil acceptent les enfants en situation de handicap léger aussi bien mental que physique.

Il est important de remarquer qu'il manque surtout des milieux d'accueil pour les enfants en bas âge. Depuis avril 2013, une crèche communale a vu le jour mais le manque de places se fait toujours ressentir.

Un service Accueil Enfants – Parents (Le Pré Vert) destiné aux tout petits de moins de 4 ans accompagnés d'un proche ouvre ses portes tous les mardis en période scolaire. Cela implique que le parent ne peut pas confier l'enfant seul.

En général, les milieux d'accueil arrivent à accueillir tous les enfants en demande. Cependant, 6 associations ne sont pas en mesure de répondre. Ces derniers déplorent le manque de personnel dans leurs structures. Les parents doivent, pour la plupart du temps, réserver leur place très tôt.

L'entité de Courcelles avait deux Halte-Accueil qui depuis 2013 ont fusionné.

Ce service accueille occasionnellement des enfants dont les parents ne travaillent pas. Il permet aux parents de se libérer pour souffler, entamer des démarches en vue de retrouver un emploi, se rendre à un rendez-vous médical, vaquer à leurs obligations ou loisirs,...

Exceptionnellement, ce service peut accueillir, en dépannage, des enfants dont les parents travaillent si ceux-ci n'ont aucune autre solution.

III 2. Catégories d'accueil

L'entité de Courcelles compte :

- 16 milieux d'accueil en milieu scolaire,
- 1 accueil extrascolaire associatif
- 1 accueil enfants – parents (nécessité d'avoir un adulte pour accompagner l'enfant)
- 2 maisons de village
- 1 accueil en milieu ouvert
- 5 mouvements de jeunesse
- 8 centres de vacances – plaines de jeux
- 10 associations culturelles
- 1 ludothèque
- 4 bibliothèques
- 35 associations sportives

Les amateurs d'arts martiaux ont un choix plus large comparé à d'autres disciplines.

Une grande majorité des associations accueillent aussi bien les filles que les garçons. Ceux-ci viennent en général de l'entité de Courcelles ou des communes avoisinantes.

Durant les vacances scolaires, 78% des enfants ont pu suivre l'activité de leur choix.

3% ont dû choisir une autre activité par manque de place.

19% n'ont pas trouvé ou suivi d'activité car :

- manque de moyens financiers surtout quand il y a plusieurs enfants au sein de la même famille (pour 11 parents). Les parents les occupent du mieux qu'ils peuvent.
- 8 enfants ont été gardés par les grands-parents ou la famille.
- peu de structures d'accueil et manque de place pour la tranche d'âge de 3 à 5 ans (pour 8 parents).
- activités proposées inadaptées à l'enfant pré-adolescent (pour 1 parent).
- absence d'activités souhaitées notamment au niveau des stages en langue (pour 4 parents).
- manque de structure pour les enfants à besoins spécifiques (asthme,...).
- horaire non adapté, pas d'accueil avant le stage en lui-même (pour 4 personnes).
- manque d'informations
- de la part des parents.
- manque de diversité dans les catégories d'activités. Les parents font donc parfois appel à d'autres entités pour trouver les activités souhaitées.

L'enquête montre que les activités sportives sont préférables aux activités culturelles et artistiques.

- 257 parents aimeraient que leur enfant participe aux activités sportives (ex : psychomotricité, danse, équitation,...)

- 159 parents aimeraient que leur enfant participe aux activités culturelles (ex : musique, art plastique, peinture,...)
- 13 autres proposent l'apprentissage d'une langue étrangère, des activités de cuisine, de boulangerie.

L'état des lieux montre qu'il manque certaines catégories d'accueil sur le territoire de la commune, notamment des stages en immersion linguistique ainsi que les stages de théâtre et de musique. Il devrait y avoir un club de vélos pour les jeunes du style « Ravel » ou des stages pour les enfants qui savent déjà pédaler et non uniquement l'initiation.

Les enfants qui ont des maladies spécifiques n'ont pas de milieux d'accueil adaptés.

Il manque également un centre d'activités spécifiques pour les jeunes adolescents.

Il y avait une maison de jeunes à Gouy (Zéphyr) mais celle-ci a fermé ses portes.

L'AMO de Courcelles a déménagé et s'était implanté dans l'entité voisine. Il est revenu à Courcelles depuis 2015. D'ici fin octobre 2015, le service devrait accueillir de nouveau les jeunes.

Une demande importante pour la création d'une autre école de devoirs ou un service aux devoirs après l'école est très sollicitée pour les parents intellectuellement démunis ou les parents qui rentrent tard de leur travail. Dans l'entité de Courcelles, il n'en existe qu'une. C'est le Secteur Enfance de la Posterie qui le propose. Depuis 2014, ce service est également ouvert le samedi matin.

Il n'est malheureusement pas dans le domaine de l'ATL de répondre à ce besoin. Par contre, l'information va sans doute être transmise à l'échevin de l'enseignement.

Ceci dit, l'accueil extrascolaire communal met à disposition un endroit pour que les enfants puissent faire leurs devoirs. Les accueillantes ne sont nullement responsables de leur réalisation ou non. Elles ne sont pas non plus disposées à s'occuper de ce poste.

Les professionnels estiment qu'il devrait y avoir plus d'associations ou plus de renforcement au niveau d'organisations de jeunesse et de centres de jeunes.

III 3. Plages horaires

En général, les plages horaires proposées par les milieux d'accueil sont suffisantes sauf pour les parents qui travaillent très tôt ou qui finissent très tard ou le week-end ou lors des jours fériés ou à certains congés scolaires.

Quelques parents suggèrent l'ouverture des milieux d'accueil jusque 19h00. Il s'agit surtout de parents qui travaillent loin de l'entité de Courcelles.

Un parent a changé son enfant d'école et l'a inscrit dans une qui propose un accueil très tôt et/ou une fermeture très tard.

Pour le moment, la plupart des milieux d'accueil ouvrent leurs portes à partir de 7h du matin et ferment à 18h00. Sur demande valablement justifiée par les parents, les enfants peuvent être accueillis dès 6h30 et repris au plus tard à 18h30.

Quant aux professionnels sportifs et culturels, ils estiment que les plages horaires qu'ils proposent sont plutôt suffisantes.

En ce qui concerne les stages, cela débute souvent à 9h00, quelques parents déplorent l'indisponibilité de l'accueil avant l'activité à certains endroits.

Un parent propose d'avoir des stages en demi-journée.

Concernant les périodes d'accueil, voici les résultats des souhaits des parents :

- Pendant les congés scolaires : 244 parents
- Le mercredi après-midi : 113 parents
- Le week-end : 71 parents
- Après l'école : 62 parents
- Avant l'école : 11 parents

L'enquête montre que les parents souhaitent surtout trouver des activités pour leurs enfants durant les congés scolaires.

Certains d'entre eux aimeraient une couverture complète de la plaine pendant toute la durée des congés scolaires. En effet, les congés de Toussaint, de Noël et les 2 dernières semaines du mois d'août constituent souvent un problème aux parents qui confient leurs enfants aux plaines de jeux (c'est ce qui est le moins cher) car celles-ci ne sont pas en service durant ces périodes.

Un parent propose l'ouverture d'un service de garde d'enfants à domicile. Autrement dit, il aimerait que l'accueillant(e) se rende chez lui pour s'occuper de leurs enfants après l'école pour un prix raisonnable.

III 4. Coût de la participation des enfants

Le coût reste un problème pour les familles nombreuses ou monoparentales.

Au niveau de l'accueil en milieu scolaire, l'accueil communal connaît un grand changement depuis septembre 2015. Il applique le tarif de 50 centimes pour toute demi-heure entamée au lieu de l'application à l'heure. Ce changement est un atout considérable pour les familles car cela leur permet de dépenser moins en matière d'accueil.

Les différents milieux d'accueil appliquent désormais la même tarification à part le Secteur Enfance de la Posterie qui ne s'est pas encore aligné. Il applique toujours son tarif à 1 € par heure entamée.

Même si les autres parents estiment que le tarif est correct, les responsables des milieux d'accueil ont vraiment du mal à percevoir les sommes dues. Or, on ne peut pas laisser les enfants sans surveillance dans la cour ou aux abords des écoles !

En ce qui concerne les responsables d'associations culturelles et sportives, ils ne sont pas confrontés au problème de tarif. Si l'enfant ne paie pas, il n'est pas inscrit tout simplement. Cependant, ils rencontrent des problèmes tels que le retard des paiements ou des paiements incomplets.

Beaucoup d'entre eux accordent des réductions lorsqu'il y a plusieurs enfants de la même famille qui s'inscrivent.

Du côté des parents, pour une semaine d'accueil en période de vacances, 12% des parents mettraient maximum 20 €. 20% sont prêts à mettre plus de 50 €. La majorité (68%) trouve raisonnable que le prix soit compris entre 20 et 50€.

En général, les familles en difficulté se dirigent vers les plaines de jeux communales ou n'inscrivent pas tous leurs enfants ou ne les inscrivent pas du tout. Ils déplorent la suppression des repas compris dans le prix des plaines.

Le tableau suivant montre les critères auxquels les parents font attention lors de l'inscription de leurs enfants dans un milieu d'accueil, sur une échelle de 1 à 10 (1 = pas important ; 10 = très important).

a. Voici le nombre de réponses récoltées :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Activités proposées	1	20	5	4	8	11	21	55	40	107
Qualité des activités proposées		8	1	1	6	7	23	50	60	102
Proximité du milieu d'accueil par rapport au domicile	5	44	4	5	36	6	42	55	48	86
Accessibilité du milieu d'accueil (transport en commun)	64	104	10	4	30	15	23	40	26	42
Tarifs demandés	6	42	1	3	29	10	30	70	42	90
Infrastructures (locaux, matériel, jeux d'extérieur,...)	2	18		3	12	8	32	68	49	84
Taux d'encadrement (personnel en nombre suffisant)	4	14	2	2	7	9	13	46	52	136
Compétences et/ou qualification du personnel d'accueil	1	10	1		2	6	11	49	40	119
Horaires proposés	3	35	4	11	16	10	24	43	51	111

b. Grâce au tableau ci-dessus, une moyenne a été faite pour découvrir les critères les plus importants accordés par les parents lors de l'inscription de leur enfant. Voici le palmarès :

- 1^{er} : le taux d'encadrement
- 2^{ème} : la qualité des activités proposées
- 3^{ème} : les compétences et/ou qualification du personnel d'accueil

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Activités proposées	26							202		
Qualité des activités proposées	9							212		
Proximité du milieu d'accueil par rapport au domicile	53							189		
Accessibilité du milieu d'accueil (transport en commun)	178							108		
Tarifs demandés	49							202		
Infrastructures (locaux, matériel, jeux d'extérieur,...)	20							201		
Taux d'encadrement (personnel en nombre suffisant)	20							234		
Compétences et/ou qualification du personnel d'accueil	12							208		
Horaires proposés	42							205		

c. Par contre, lors de l'inscription de leur enfant, les parents attachent moins d'importance :

- 1^{er} : à l'accessibilité
- 2^{ème} : à la proximité du milieu d'accueil par rapport au domicile
- 3^{ème} : aux tarifs demandés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Activités proposées		26							20	
Qualité des activités proposées		9							212	
Proximité du milieu d'accueil par rapport au domicile		53							189	
Accessibilité du milieu d'accueil (transport en commun)		178							108	
Tarifs demandés		49							202	
Infrastructures (locaux, matériel, jeux d'extérieur,...)		20							201	
Taux d'encadrement (personnel en nombre suffisant)		20							234	
Compétences et/ou qualification du personnel d'accueil		12							208	
Horaires proposés		42							205	

III 5. Couverture spatiale

Au niveau de l'accueil de la petite enfance, la commune de Courcelles est encore peu desservie d'après les dires des parents même si Courcelles dispose d'une nouvelle crèche depuis avril 2013.

Gouy-lez-Piéton dispose peu d'associations culturelles et sportives.

Il y a une forte concentration à Trazegnies notamment grâce au hall omnisport où se déroulent beaucoup d'activités sportives et stages.

III 6. Qualité des services

Ce critère arrive en 2^{ème} position d'importance pour les parents lors de l'inscription de leurs enfants.

En général, les associations sportives n'ont pas de projet d'accueil. Peu se déclarent à l'ONE. 70% d'entre eux n'ont pas connaissance de l'existence du décret ATL ni du programme de Coordination Locale de l'Enfance.

Par contre, les milieux d'accueil extrascolaire en ont tous un qui sont reconnus et agréés par l'ONE. Les projets d'accueil ont été construits avec l'ensemble du personnel. Le point de vue des enfants est suffisamment pris en compte lors de leur construction. Ils sont accessibles aux parents via une remise en mains propres lors des inscriptions.

La majorité essaie de respecter le Code de qualité de l'accueil du mieux qu'ils peuvent. Il va sans dire que les milieux d'accueil rencontrent souvent des problèmes pour répondre aux exigences du code de

qualité. Le recrutement et la formation du personnel ainsi que les problèmes liés aux locaux sont les 3 éléments qui freinent la qualité de l'accueil d'après les équipes de l'accueil extrascolaire. Pour eux, pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants, il faudrait pouvoir suivre davantage de formations, disposer suffisamment de locaux et avoir des moyens financiers pour notamment engager du personnel.

Les réunions d'équipe sont organisées de manière régulière à savoir en général une fois par mois.

Il est très intéressant de constater que le temps de midi est aussi important aux yeux des parents. Ils souhaitent que ce moment soit utilisé de manière plus intelligente et plus constructive.

Or, le temps de midi ne fait pas partie du décret ATL. De plus, le personnel du temps de midi est en général différent de celui de l'ATL.

III 7. Taux d'encadrement

Comme ont montré les enquêtes, les parents accordent une importance primordiale au taux d'encadrement. Or, le premier souci rencontré de la part des professionnels c'est celui-là. Ils n'ont pas assez de moyens financiers pour avoir du personnel en nombre suffisant.

En général, les milieux d'accueil extrascolaire essaient de respecter les normes du décret ATL mais ce n'est pas toujours possible car les moyens financiers ne le permettent pas toujours. Souvent, il y a une forte concentration pendant la première demi-heure, ensuite, le taux est respecté.

L'idéal serait d'avoir des subsides pour pouvoir engager davantage de personnel pour ne pas se retrouver peu par rapport au nombre d'enfants de 15h30 à 16h00.

Au niveau de l'Espace Ré-Créations et de l'accueil extrascolaire communal, l'équipe a toujours eu à cœur d'appliquer un taux d'encadrement élevé. Celui-ci est conforme à celui imposé par le décret Centre de Vacances : 1 animateur par 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur par 12 enfants de plus de 6 ans. Quant à l'accueil extrascolaire communal, le taux d'encadrement est respecté. Ainsi, en moyenne, l'équipe essaie d'avoir une animatrice par groupe de 10 enfants. Cette exigence, la Coordination de l'Enfance l'avait déjà en 2010.

En ce qui concerne les stages, peu d'associations doivent de temps en temps refuser les enfants par manque de place (par manque de personnel ou d'infrastructures).

III 8. Formation du personnel

Les compétences et/ou qualification du personnel d'accueil est le 3^{ème} point important auquel les parents font attention lorsqu'ils inscrivent leurs enfants.

La plupart des parents sont satisfaits des accueillants avec lesquels ils ont été en contact. Cependant, il y a toujours un ou deux parents mécontents. Ils aimeraient voir des activités plus ludiques et non une simple « garderie ».

La formation du personnel a toujours été une priorité pour la Coordination de l'Enfance. Les écoles communales n'engagent que des animateurs ou animatrices diplômé(e)s ou qualifié(e)s. Plusieurs personnes sont formées à la fonction de coordinateur de centre de vacances. Concernant l'accueil

extrascolaire communal, beaucoup de formations ont été suivies. Il y a la possibilité de remplacer le personnel.

L'accueil de l'école de la FWB avait du mal à avoir des accueillantes stables. Par conséquent, ni une formation de base ni une formation continue ne pouvait se maintenir. De même que la responsable de projet avait du mal à suivre des formations. Depuis le 1er mars 2012 jusque 2013, c'est l'asbl Allo-Candy qui a pris la relève. Cette asbl répond aux critères de formations exigés par le décret ATL. Depuis 2013, c'est la Coordination de l'Enfance qui s'occupe de l'accueil de cette école.

Les accueillants du Secteur Enfance de la Posterie ont une formation de base en tant que puéricultrices ou éducateurs ou animateurs. Certains ont plusieurs cordes à leur arc.

Concernant les formations continues, il y a une bonne communication au niveau des formations disponibles via le service ATL. La plupart des personnels des milieux d'accueil respectent et suivent les formations continues.

Le Secteur Enfance de la Posterie propose de chercher à obtenir des formations dans la zone proche des lieux d'accueil car les accueillantes doivent en général aller loin et n'ont pas toujours de moyens faciles de locomotion. D'autre part, il est difficile de remplacer le personnel en formation.

L'étude des lieux montre qu'au niveau des formations complémentaires, le personnel accueillant est prêt à suivre les modules tels que le développement de l'enfant en lien avec son environnement (alimentation saine, soutien au développement de l'estime de soi de l'enfant), la révision des notions de base (vécu émotionnel de l'enfant, premiers soins, éveil culturel et de la créativité, respect des besoins et rythmes de l'enfant,...) ainsi que les compétences relationnelles (gestion des situations conflictuelles,...).

D'après les enquêtes réalisées auprès des enfants, ils aimeraient qu'il y ait plus d'activités pour les grands enfants, que les accueillantes organisent des jeux et qu'elles jouent avec eux.

Ils souhaiteraient que les jeux soient bien adaptés à leur âge, pas de mélange entre petits et grands.

Quelques enfants estiment qu'ils restent trop de temps à la « garderie ». Ils s'ennuient. Il n'y a pas grande chose à faire ou n'aiment pas ce qui est proposé. En plus, il y a des punitions générales. Il y a aussi du bazar partout.

Quelques autres aiment se rendre à l'accueil extrascolaire car ils y retrouvent leurs copains ou parce qu'ils trouvent que les accueillantes sont gentilles.

Un enfant trouve qu'il passe trop de temps dans la maison. Il ne peut pas aller dehors car ses parents ne veulent pas (sécurité en cause).

III 9. Matériel

Les accueillants constatent que le matériel disponible dans leur milieu d'accueil est plutôt adapté aux activités proposées et à l'âge des enfants, qu'il est plutôt en quantité suffisante et plutôt suffisamment varié ainsi qu'en bon état.

La ludothèque met à disposition ses jeux en prêt à un prix plus que raisonnable.

La Coordination de l'Enfance a ses 5 malles de jeux qui sont empruntables.

Le service ATL vient d'acquérir une trentaine de jeux de société (différents que ceux de la ludothèque) et les mettra gratuitement bientôt à disposition des milieux d'accueil. Grâce à la subvention ATL, la coordinatrice proposera également l'achat de plus de jeux pour l'extérieur et des jeux adaptés à tous les âges.

Les enfants aimeraient avoir des jeux en bon état, qu'ils puissent utiliser le tableau noir, qu'il y ait aussi bien des tables pour les grands que pour les petits.

Ils souhaiteraient avoir plus de matériels sportifs (ballon de foot, de basket, de volley, de raquettes de tennis), qu'il y ait plus de jeux de société, de matériel scolaire pour pouvoir dessiner, peindre, réaliser des activités artistiques.

Il faudrait avoir plus de jeux pour les grands.

III 10. Accessibilité

Lors de cet état des lieux, l'accessibilité ne constitue pas un problème pour la plupart des parents lors de l'inscription de leurs enfants aux stages.

Un parent à mobilité réduite se demande s'il existe des services qui l'aideraient à véhiculer ses enfants vers les milieux d'accueil.

Quatre autres parents proposent un ramassage en car pour amener les enfants d'un milieu d'accueil à un autre.

Concernant l'accueil extrascolaire de l'école de Sarty, comme il y a deux implantations, les instituteurs se déplacent sur une courte distance avec les enfants vers le milieu d'accueil.

Pour l'accueil de l'école de la FWB, vu qu'il y a aussi deux implantations, le matin c'est l'accueillante qui se déplace à pied sur une petite distance avec les enfants vers l'implantation où il n'y a pas d'accueil pour le début des cours. Par contre, après l'école, ce sont des instituteurs qui se déplacent à pied avec les enfants vers l'implantation où il y a le milieu d'accueil.

Deux camionnettes destinées à l'accueil des enfants durant leur temps libre ne sont pas toujours disponibles. De plus, vu leur ancienneté, ils tombent souvent en panne.

III 11. Locaux

En milieu scolaire, l'accueil des enfants durant leur temps libre se déroule souvent dans le réfectoire ou dans une classe. En général, comme il n'y a pas de local propre au service, cela engendre souvent des malentendus entre les différents professionnels.

Les locaux ne sont pas non plus sécurisés à 100%. L'espace est parfois très petit pour le nombre d'enfants accueillis. Ils ne sont pas toujours adaptés pour l'accueil des enfants en situation de handicap. Une fois encore, il faudrait avoir des moyens financiers pour remédier à ces soucis.

Les enfants fréquentant la garderie souhaiteraient avoir un local spécifique ou un coin calme pour faire leurs devoirs. Ils voudraient pouvoir personnaliser leur milieu d'accueil en le décorant, en peignant les murs, que ceux-ci soient plein de couleurs amusantes, que ce soit plus moderne.

Ils veulent être séparés, que les grands ne soient pas dans le même espace que les petits.

Un coin ou atelier « cuisine » est sollicité également.

IV. Modalités de collaboration entre opérateurs

Il existe quelques partenariats et collaborations entre les différents acteurs de l'accueil extrascolaire. Cela semble suffisant pour les personnes interrogées.

Le Secteur Enfance de la Posterie collabore avec des associations qui proposent des jeux pédagogiques, pour le transport et pour l'accueil des enfants en situation de handicap. Les écuries Detaille a aussi un partenariat. La ludothèque collabore avec les milieux d'accueil en proposant le prêt des jeux pour une somme modique. La Coordination locale de l'Enfance et le service ATL proposent des malles de jeux en prêt. Il faudrait mettre l'accent sur l'existence de ces services en faisant de la publicité par exemple ou en incitant les milieux d'accueil à oser franchir le pas. Il faudrait que cela soit plus concret, moins théorique.

Depuis 4 ans, l'asbl Six Périer organise une fois par an une journée destinée à la jeunesse courcelloise. On y retrouve des associations culturelles et sportives qui viennent animer ou faire leur publicité.

L'organisation d'une « journée découverte » ou de « salon associatif » rendrait service à beaucoup de parents et de professionnels. Ils se rendraient compte de tout ce qui existe au niveau d'offres. Il y aurait peut-être un peu plus de partenariats et de collaborations.

V. Modalités d'information aux parents

Les parents ont eu connaissance de l'offre d'activités extrascolaires à Courcelles par...

- le bouche-à-oreille → 98 personnes
- les sites www.accueildesenfants.be / www.courcelles.eu / Facebook de l'Adm. Com. → 80 personnes
- la brochure « *Accueil des enfants durant leur Temps Libre?* » → 73 personnes
- Autres (école, habitude, folder ATL): → 26 personnes

Il semblerait que le bouche-à-oreille est ce qui fonctionne le mieux pour diffuser les informations. Ensuite ce sont les différents sites internet. La brochure ATL y trouve également sa place.

Certains parents n'ont pas connaissance des différents milieux d'accueil existant sur l'entité de Courcelles. Ils aimeraient être beaucoup plus informés via tout canal d'informations.

Concernant l'accueil de la petite enfance, les responsables de milieux d'accueil sont bien informés. Ils savent ce que font leurs collègues. Ils guident les parents vers un autre milieu d'accueil s'ils n'ont plus de places ou ils les dirigent vers un milieu d'accueil plus approprié répondant aux besoins spécifiques des parents.

Depuis deux ans, le service ATL rédige annuellement un folder qui regroupe les milieux d'accueil ainsi que toutes associations culturelles et sportives qui offrent un service d'accueil ou de stages pendant les grandes vacances. Ces feuillets publicitaires ont été distribués à tous les enfants des écoles primaires et maternelles de l'entité de Courcelles.

La nouvelle brochure ATL, édition 2015, est également disponible depuis septembre 2015.

Ces publicités sont disponibles à l'accueil des administrations communales. Quelques associations les diffusent également.

Ils se trouvent également sous format informatique sur les sites communaux ou via Facebook.

Le portail internet « Accueil des enfants » est toujours en cours d'actualité. Il s'agit d'un portail internet où les parents peuvent trouver les milieux d'accueil et les associations culturelles et sportives qui existent dans toute la province du Hainaut. Le but est d'inciter les parents à le consulter plus souvent pour améliorer la recherche d'informations.

VI. Besoins non rencontrés

Objectifs prioritaires du programme CLE 2015 – 2020

a. L'offre d'accueil

- Proposer/intégrer un milieu d'accueil pour les enfants à besoins spécifiques (asthme, allergie,...).
- Élargir l'ouverture des plaines de jeux, pendant tout l'été par exemple ? A voir si c'est possible.
- Renseigner les parents porteurs de handicap sur les services qu'ils peuvent bénéficier dans le cadre de la mobilité des enfants.

b. Catégories d'accueil

- Proposer des activités ou des stages pour la tranche d'âge de 3 à 5 ans et également pour les pré-adolescents.
- Trouver des associations linguistiques voulant bien proposer des stages sur l'entité de Courcelles, ou du moins renseigner les parents les adresses où ils peuvent s'y rendre pour satisfaire leurs besoins.
- Concernant les activités culinaires, ils sont difficilement réalisables car il faut répondre aux normes de l'AFSCA.
- Informer les parents des associations proposant des stages de vélo ou des activités non existantes sur l'entité.

c. Plages horaires

- Élargir l'horaire de l'accueil jusque 19h00 ?
- Inciter, impulser les associations qui ne proposent pas encore d'accueil avant le début des stages à proposer ce service.
- Proposer aux responsables d'accepter les enfants seulement la demi-journée de stage comme le souhaite un parent ?

d. Coût de la participation des enfants

- Aider les familles nombreuses ou monoparentales en les informant que le CPAS offre des chèques sports.
- En ce qui concerne l'accueil extrascolaire, demander au Secteur Enfance de la Posterie d'appliquer le tarif par demi-heure entamée.
- Aider les parents en les informant que les mutuelles remboursent une partie des activités culturelles et sportives. Ces frais peuvent aussi être déduits des contributions si l'association est reconnue ou agréée par l'ONE.

e. Couverture spatiale

- Informer les parents qu'ils peuvent éventuellement trouver les activités qu'ils désirent dans une entité voisine en allant chercher l'information sur le portail internet de l'accueil www.accueildesenfants.be

f. Qualité des services : code de la qualité

- Informer toutes les associations la nécessité de se déclarer (pour l'accueil des enfants au-dessus de 6 ans) ou reconnues (pour l'accueil des enfants en dessous de 6 ans) par l'ONE.
- Inciter les accueillants à avoir une attitude d'accueil plus active, de proposer des activités à l'extérieur lorsque la météo le permet.

g. Taux d'encadrement

- Utiliser prioritairement les subsides ATL pour l'engagement de personnel supplémentaire pour respecter les normes d'encadrement que demande l'O.N.E ?

h. Formation du personnel

- Faire venir des formateurs sur l'entité de Courcelles dont le thème est choisi par tous les milieux d'accueil comme l'a déjà fait le Secteur Enfance de la Posterie.
- Mettre en pratique ce qui a été appris lors des formations afin de rendre l'accueil plus agréable.

i. Matériel

- Informer de l'existence des malles de jeux.
- Promouvoir le prêt de ces malles.
- Promouvoir le prêt des jeux que le service ATL possède.
- Promouvoir le prêt des jeux de la ludothèque.
- Centraliser le tout en un seul endroit → le service ATL s'en occupe ?
- Acheter des jeux spécifiques pour chaque tranche d'âge et des jeux pour l'extérieur avec les subsides ATL.

j. Accessibilité

- Ramassage scolaire par un bus-camionnette : possible ?
- Aider les parents à mobilité réduite en les informant des services existants pour eux.
- Vérification des conditions de prêt des 2 camionnettes de l'ATL.

k. Locaux

- Créer des coins spécifiques à chaque tranche d'âge.
- Rendre les locaux plus agréables.

l. Collaboration et partenariat entre opérateurs

- Organisation d'une journée découverte ou un salon associatif entre opérateurs d'accueil.
- Informer de tout ce qui peut être emprunté ou des échanges de services possibles entre opérateurs.

m. Information des parents

- Informer davantage les parents via tous les moyens possibles : site communal, bulletin communal, facebook communal, flyers, brochures, affiches,...
- Faire connaître le portail internet www.accueildesenfants.be
- Organiser une journée « Portes Ouvertes » adressée à tout public où se rencontreront les parents et les différents opérateurs d'accueil pour les enfants de 3 à 12 ans.

VII. Les modalités de répartition des moyens accordés au programme

Chaque opérateur gère lui-même les subsides qu'il reçoit de l'O.N.E. pour l'accueil des enfants durant leur temps libre.

Deux cars sont disponibles pour les opérateurs accueillant des enfants dans le cadre du décret ATL. Ceux-ci sont surtout utilisés pendant les stages et lors des plaines de jeux pour divers déplacements des enfants. Ils tombent souvent en panne vu leur âge.

Ils peuvent être disponibles pour tout opérateur faisant la demande et rentrant dans les conditions.

Certains locaux de l'Espace Ré-Création sont disponibles pour les autres associations comme les cours de Français Langue Etrangère et d'Alphabétisation, l'accueil des enfants de la petite enfance tous les mardis (le Pré-Vert).

VIII. Conclusion

Les besoins pour le bien-être et le confort des enfants, des parents et des professionnels sont révélés.

En général, la plupart des parents sont satisfaits des activités et services offerts sur l'entité de Courcelles.

Le programme CLE se donne 5 ans pour atteindre les objectifs fixés.

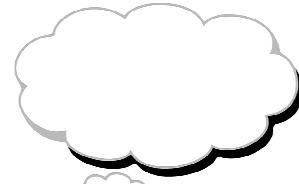
Chaque année, un plan d'actions annuel est établi. Ces actions seront elles aussi évaluées.

Une première évaluation de ce programme CLE aura lieu normalement dans deux ans après son agrément (décembre 2017). La seconde évaluation aura lieu deux ans après la première évaluation (autrement dit quatre ans après l'agrément, décembre 2019).

Ces rapports d'évaluation relatifs au programme CLE permettront de constater les objectifs atteints ou non, de se rendre compte de ce qui reste encore à faire ou à réajuster.

Il est évident que nous essaierons de faire tout ce qui est en notre pouvoir afin de répondre au mieux aux besoins de tout acteur concerné.

IX. Paroles d'enfants



Quand l'école est finie, je rêve de...

- jouer à l'extérieur.
- aller jouer dehors dans l'arbre, de jouer avec mon chien.
- avoir du temps pour moi, ne pas devoir m'occuper de mes demi-frères.
- faire du sport.
- dormir et de me reposer.
- passer du temps avec mes parents en allant au cinéma, en faisant du shopping, en partant à Hawaï ou à Pairi Daiza.
- me retrouver en famille et de faire rire ma famille...et de jouer à la playstation.
- aller voir mon cheval (il faudrait déjà en avoir un LOL), de travailler avec lui mais pas seulement le monter.)
- parler à mon ami.



- plonger dans un jacuzzi.
- créer des voitures de course.
- rentrer chez moi, boire un grand coup et puis partir m'amuser avec mes amis.
- devenir un super héros et de sauver le monde.



D. 2^{ème} partie

ANNEXES